

Première série de mesures d'action concernant le standard pancanadien relatif au mercure dans les résidus d'amalgames dentaires

Conseil canadien des ministres de l'environnement

1. Coordonner la production des rapports d'étape en temps utile et d'une façon qui soit conforme à l'*Entente auxiliaire pancanadienne sur l'établissement de standards environnementaux*, qui exige un processus ouvert et transparent.

Alberta

1. Travailler avec l'Association dentaire de l'Alberta pour déterminer quel serait le meilleur moyen d'appliquer le standard en Alberta.

Colombie-Britannique

1. Travailler avec l'Association des chirurgiens-dentistes de la Colombie-Britannique et avec les administrations locales de la C.-B., y compris le district régional de la capitale, pour améliorer le contrôle de l'utilisation et la gestion des réseaux d'égouts locaux afin de réduire le rejet à l'égout d'amalgames dentaires et d'autres résidus contenant du mercure.
2. En coopération avec Environnement Canada et les municipalités de la C.-B., dresser un inventaire annuel des concentrations de mercure dans les biosolides municipaux de la C.-B. pour avoir une indication de la charge de mercure dans les influents des usines d'épuration. Les tendances relatives à la qualité des biosolides contenant du mercure peuvent, avec le temps, donner une indication de l'efficacité des mesures de contrôle et de gestion des égouts municipaux et servir de point de référence pour estimer les rejets de mercure dans l'environnement attribuables à l'utilisation et à l'élimination des biosolides.

Canada

1. Élaborer un protocole d'entente entre Environnement Canada et l'Association dentaire canadienne, en vertu duquel les dentistes s'engageront à appliquer le standard, à produire un rapport annuel à l'intention du gouvernement fédéral conformément à l'annexe sur la production de rapports et à promouvoir l'adoption du SP auprès de tous les dentistes exerçant au Canada. (Par mesure de sécurité, le Canada examinera les mesures qu'il pourrait prendre en vertu de la LCPE pour atteindre des résultats équivalents à ceux du SP).
2. En coopération avec les provinces et les associations intéressées, concevoir des outils qui aideront les municipalités à identifier et à réduire les sources de rejet de mercure à l'égout et fournir des directives et de la documentation aux municipalités à la grandeur du Canada.
3. En collaboration avec les provinces et les territoires, dresser un inventaire annuel de la qualité des boues d'épuration municipales qui donnera une indication de la charge de mercure dans les influents des usines d'épuration. Les tendances relatives à la qualité des boues d'épuration peuvent, avec le temps, donner une indication de l'efficacité des mesures de contrôle et de gestion des égouts municipaux et servir de point de référence pour estimer les rejets de mercure dans l'environnement attribuables à l'utilisation et à l'élimination des boues d'épuration.

Manitoba

1. Travailler avec l'Association des municipalités du Manitoba et d'autres intervenants pour élaborer une modification générale aux règlements municipaux touchant les réseaux d'égouts dans le but de réduire les rejets à l'égout d'amalgames dentaires et d'autres résidus contenant du mercure.

Nouveau-Brunswick

1. Cherchera à conclure un protocole d'entente avec l'Association dentaire du Nouveau-Brunswick dans le but de réduire les rejets de mercure provenant des cabinets de dentistes.

Terre-Neuve

1. Terre-Neuve envisagera d'élaborer un protocole d'entente avec l'Association dentaire de Terre-Neuve pour réduire les émissions de mercure provenant des amalgames dentaires.

Territoires du Nord-Ouest

1. Les T.N.-O. tenteront de réduire les rejets de mercure provenant des amalgames en vertu d'une ligne directrice sur les déchets biomédicaux en cours d'élaboration.

Nouvelle-Écosse

1. Poursuivre la mise en œuvre du protocole d'entente conclu avec l'Association dentaire de la Nouvelle-Écosse, qui prévoit ce qui suit : une ligne directrice concernant l'audit des cabinets de dentistes (incluant le mercure) et un programme sur la réduction des résidus dentaires (incluant le mercure).

Nunavut

1. Déterminer les pratiques actuelles en ce qui concerne l'élimination/la récupération des résidus d'amalgames au Nunavut.
2. Déterminer la quantité approximative de résidus d'amalgames générée au Nunavut.
3. Examiner le projet de protocole d'entente entre Environnement Canada et l'Association dentaire canadienne pour en évaluer l'applicabilité au Nunavut; s'il est applicable, adopter le protocole d'entente.

Ontario

1. Travailler avec les fournisseurs de matériel et les entreprises de gestion des déchets à Toronto pour s'assurer qu'ils respectent les lignes directrices et les règlements provinciaux concernant la gestion des déchets lorsqu'ils se conforment au (projet de) règlement municipal de la ville touchant l'utilisation des réseaux d'égouts.
2. Poursuivre les discussions avec Environnement Canada (région de l'Ontario) et l'Association dentaire de l'Ontario pour achever le document sur les « meilleures pratiques de gestion », qui inclura les séparateurs d'amalgames, conformément au SP.

Île-du-Prince-Édouard

1. Conclure un protocole d'entente avec l'Association dentaire de l'Île-du-Prince-Édouard qui assurera l'adoption de principes de prévention de la pollution par les membres de l'Association.

Saskatchewan

1. Explorer la possibilité de simplifier les exigences réglementaires touchant la gestion des déchets pour favoriser la récupération et le recyclage des amalgames provenant de sources situées en Saskatchewan.
2. Aider à la gestion des données d'analyse sur le mercure contenu dans les boues d'épuration en Saskatchewan, ce qui donnera une indication des progrès accomplis quant à l'application des meilleures pratiques de gestion touchant les amalgames dentaires.

Yukon

1. Mener une enquête auprès des cliniques dentaires au Yukon pour déterminer leur norme actuelle en matière de récupération des amalgames et pour estimer la quantité de mercure rejeté par le réseau d'égouts.
2. Élaborer un programme d'éducation et de sensibilisation pour sensibiliser les dentistes aux problèmes associés aux amalgames dentaires.
3. Négocier un protocole d'entente avec les dentistes exerçant au Yukon afin que ces derniers prennent des mesures volontaires pour réduire les rejets d'amalgames.